

# Bilan régional des intoxications au monoxyde de carbone

2022 – Centre-Val de Loire

Chaque année en région Centre-Val de Loire, plus d'une centaine de personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone. En 2022, une personne en est décédée.

*Retrouvez ici tous les éléments du bilan régional des intoxications en 2022 et les gestes de prévention pour les éviter*





**50** SIGNALEMENTS D'INTOXICATION ACCIDENTELLE  
AU MONOXYDE DE CARBONE

**118** PERSONNES INTOXIQUÉES, DONT **64**  
PERSONNES HOSPITALISÉES

**1** PERSONNE EST DÉCÉDÉE À CAUSE DE CE GAZ

**92 %** DES INTOXICATIONS ONT LIEU DANS  
L'HABITATION

**56 %** DES INTOXICATIONS SONT LIÉES À UN  
PROBLÈME DE CHAUDIÈRE



Le dispositif national de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone existe depuis 2005. Le centre antipoison d'Angers, guichet unique de ce dispositif, recense toutes les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide...). Il reçoit tous les signalements et les transmet à l'ARS après enquête médicale. Les signalements proviennent des acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS médecins, services hospitaliers, GRDF...). Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Plus de 80 % des signalements reçus en 2022 proviennent des services d'incendie et de secours ainsi que des services de médecine d'urgence des hôpitaux. Quelques intoxications, lorsqu'elles surviennent dans un cadre professionnel, sont également transmises à l'ARS par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre-Val de Loire (DREETS).

Chaque année, la majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à mars. Cette saisonnalité est globalement observée pour l'année 2022. Comme en 2021, les températures fraîches, qui ont persisté au cours du mois d'avril 2022 avec des minimales à 5°C<sup>1</sup>, peuvent expliquer le nombre encore élevé d'intoxications en fin de saison de chauffe.

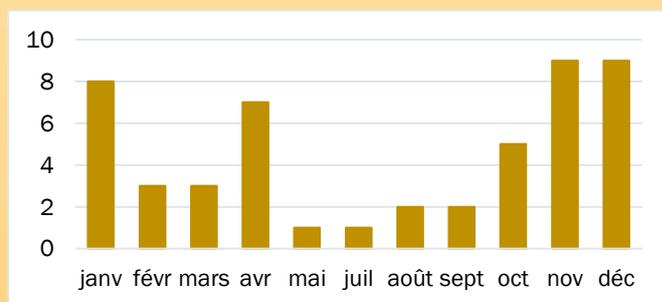


Figure 1. Répartition annuelle des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire en 2022

<sup>1</sup> Source : Météo France

En 2022, 4 intoxications ont eu lieu en milieu professionnel et 46 intoxications (92 %) ont eu lieu dans les habitations. La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :

	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)	Région
Nombre d'épisodes d'intoxications	5	16	4	3	7	15	<b>50</b>
Nombre de personnes intoxiquées	11	32	18	8	21	28	<b>118</b>
Nombre de personnes décédées	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>
Nombre de cas survenus dans l'habitat	3	16	4	3	7	13	<b>46</b>
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	2	0	0	0	0	2	<b>4</b>

Sources : ARS, Services Communaux d'Hygiène et de Santé et DREETS

Tableau 1. Répartition des intoxications par type et par département en région Centre-Val de Loire en 2022

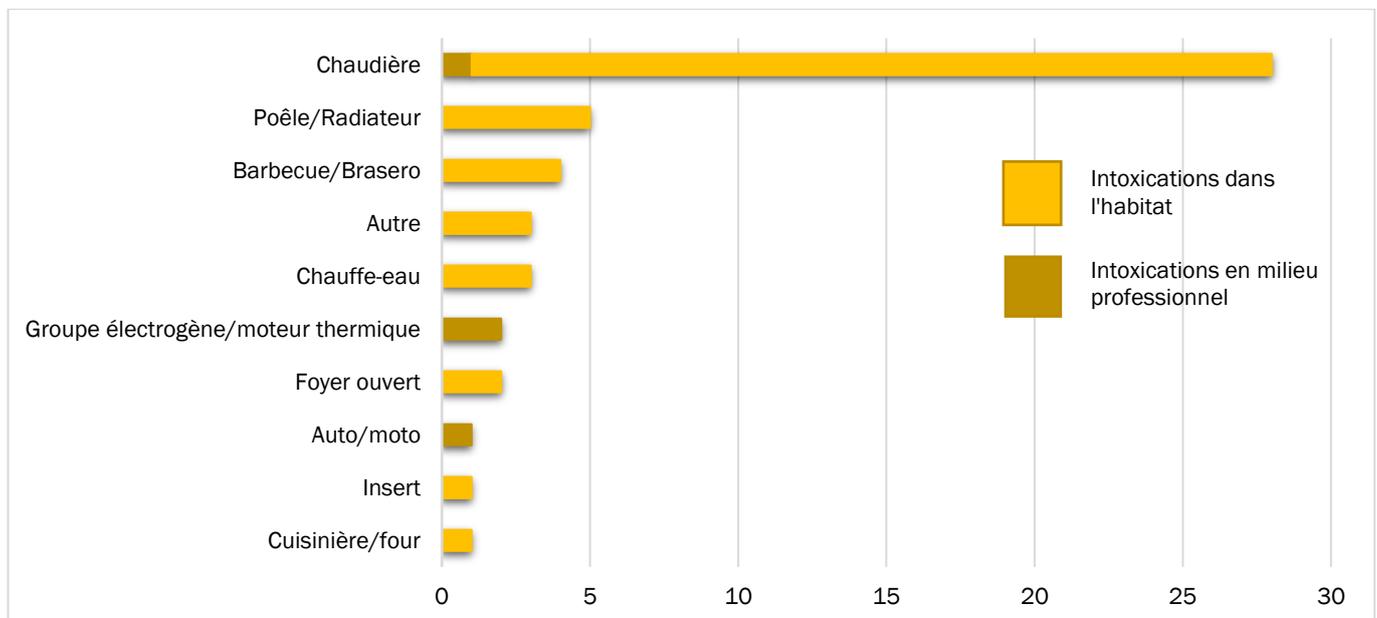


Les agents des **services santé-environnement des délégations départementales de l'ARS** et des **services communaux d'hygiène et de santé** sont en charge de mener des enquêtes environnementales après chaque intoxication (hors intoxications professionnelles et volontaires). Ces enquêtes ont permis d'identifier **la chaudière** comme étant l'appareil à combustion à l'origine de la majorité (59%) des cas d'intoxication survenant dans l'habitat en 2022. D'autres équipements tels que les **poêles et radiateurs** (11%), les **barbecues et braseros utilisés en intérieur** (9%), les **chauffe-eaux** (6%) ou les **cheminées avec ou sans inserts** (6%) ont été incriminés dans une quinzaine de cas.

Les cas d'intoxications qui surviennent au travail sont investigués par les agents de la **DREETS**. Ces investigations ont mis en évidence que la source la plus fréquente à l'origine des cas d'intoxications professionnelles au CO en 2022 reste, comme en 2021, l'utilisation de **moteurs thermiques en espace confiné** (50%).

Une intoxication mortelle a eu lieu en 2022 dans notre région, dans le département du Loir-et-Cher (41). Elle était liée à l'utilisation d'une chaudière à gaz défaillante dans l'habitat.

Comme les années précédentes, dans plus de 50 % des cas d'intoxications dans l'habitat, la chaudière reste en cause. Chaque année également, plusieurs intoxications sont liées à **l'utilisation de barbecues ou de braseros** à l'intérieur du logement. Ces appareils ne doivent pas être utilisés pour se chauffer et doivent absolument être utilisés en extérieur.



**Figure 2.** Répartition des sources suspectées à l'origine des épisodes d'intoxication au CO en région Centre-Val de Loire en 2022

# ÉVOLUTION ET LOCALISATION



Depuis 2012, le nombre d'épisodes d'intoxication est resté relativement stable : de l'ordre d'une cinquantaine de cas par an. En revanche, le nombre de personnes intoxiquées varie davantage. Cette variation est liée aux épisodes d'intoxications survenus principalement dans des établissements recevant du public (ERP), impliquant un grand nombre de personnes. Cela explique notamment le pic de personnes intoxiquées en 2015, où un épisode d'intoxication par gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière avait touché 156 personnes.

En 2022, il n'y a pas eu d'épisode d'intoxication massive et aucune intoxication au sein d'un ERP n'a été rapportée. Par ailleurs, par rapport à 2021, le bilan 2022 met en avant des variations notables de nombre d'épisodes d'intoxication à l'échelle départementale (+10 en Eure-et-Loir (28) et, à l'inverse, -8 dans le Loiret (45)).

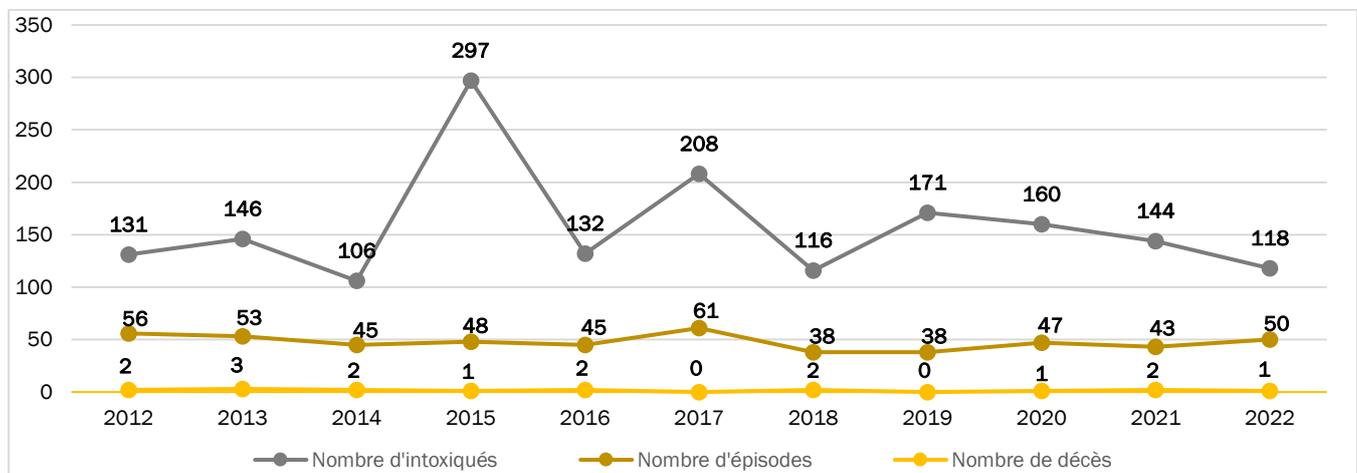


Figure 3. Évolution des signalements d'intoxications au CO en Centre-Val de Loire sur 10 ans

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région, et sont inégalement réparties selon les années. Les taux d'incidence (nombre de personnes intoxiquées au monoxyde de carbone rapporté au nombre d'habitants du département) pour les départements d'Eure-et-Loir (28), de l'Indre (36) et du Loir-et-Cher (41) sont supérieurs au taux d'incidence régional de l'année 2022.

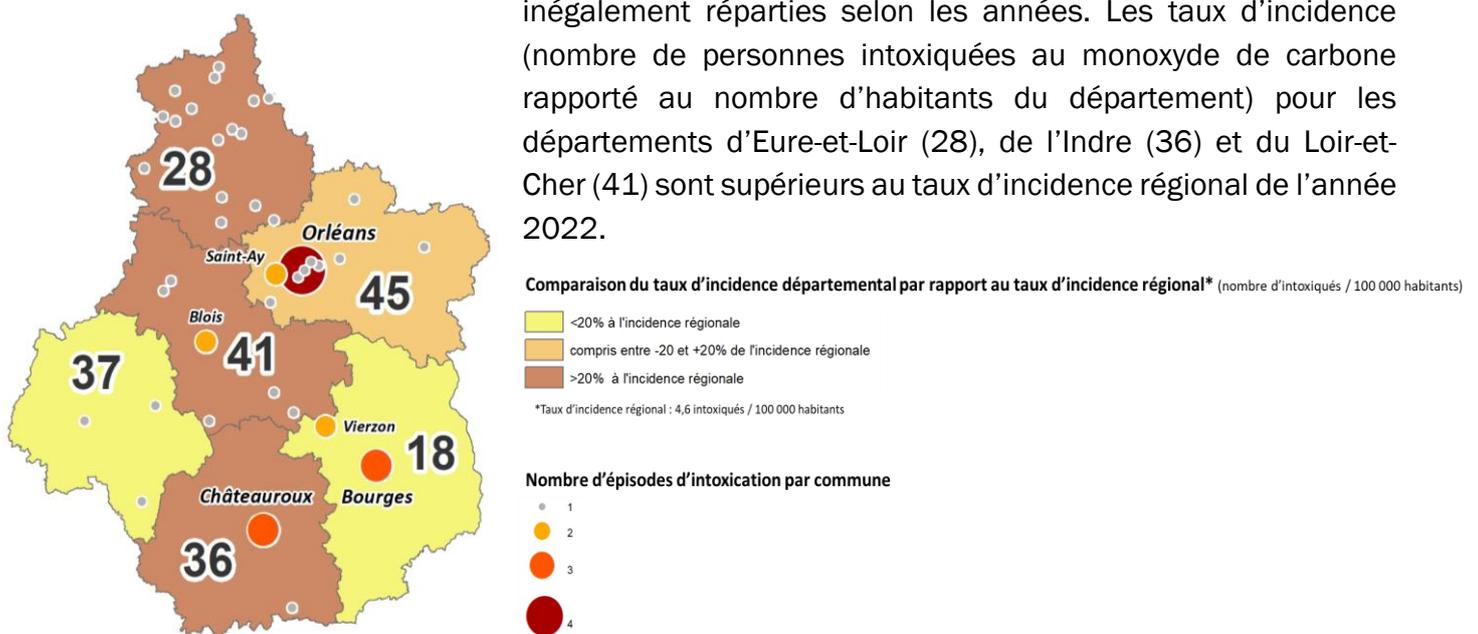


Figure 4. Cartographie des intoxications au CO en Centre -Val de Loire sur l'année 2022



**Définition** Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement, à un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées d'un appareil à combustion, ou encore à une mauvaise aération du local.

**Toxicité et symptômes** Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang. Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de tête, nausées et vomissements sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce, et/ou qu'ils disparaissent en étant hors d'une pièce, cela peut être une intoxication au CO. Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès, et ce, en quelques minutes seulement. Une intoxication au CO peut également entraîner des séquelles, comme des troubles nerveux ou encore des atteintes cardiaques. Enfin, la toxicité est plus sévère chez les femmes enceintes (atteinte fœtale).

## En cas d'accident...

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- (Faire) évacuer les locaux
- Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

## Les bons gestes de prévention

- Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée,
- Ne pas utiliser de cuisinières, de braseros, ou de barbecues en intérieur pour se chauffer.
- Aérer les pièces tous les jours,
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
- Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
- Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants,

Pour en savoir plus : [Site de l'ARS Centre-Val de Loire](#)